



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

Le recteur de l'académie de Poitiers Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU le code général de la fonction publique,
- VU le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;
- VU l'arrêté du 30 décembre 1994 relatif aux spécialités, aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- VU l'arrêté du 5 février 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

Arrête

Rectorat de l'académie
de Poitiers
Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale de
la Vienne

Division
des Examens
et Concours

DEC 1 - n° 2026-37

L'arrêté DEC 1 n° 2026-14 est modifié comme suit :

Additif :

Membres du jury :

- M. Franck DERANTY, attaché d'administration hors classe, Lycée Marcelin Berthelot - Châtelleraut
- Mme Coline MORIN, secrétaire administrative de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur, Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Charente
- Mme Virginie NEVEU, attachée principale d'administration, Université de Poitiers

Fait à Poitiers, le 16 juin 2026

Le Recteur de l'académie de Poitiers

Frédéric PERISSAT